

# ACVF / Commission des arbitres

## Convention pouvant être établie entre un club et ses arbitres



La Commission des arbitres de l'ACVF estime ces indemnités raisonnables, correspondant à un défraiement et à une marque de reconnaissance liant un arbitre et son club

Le FC .....attribue une indemnité annuelle de fonction à tous les arbitres ACVF nommés définitivement ASF officiant sous son nom de :

Arbitre mini : **Fr. 50.-**

Arbitre ASF : **Fr. 400.-**

**La première année**, pour toute inscription d'un nouvel arbitre débutant placé sous sa responsabilité auprès de l'ACVF, le FC ..... prendra en charge les premiers frais d'habillement et d'équipement matériel, jusqu' à concurrence de trois cents francs (Frs 300.-) et les frais d'inscription (Frs 100.- arbitre ASF / Frs 70.- arbitre Mini)) au cours de formation. Cette disposition s'applique pour des arbitres venant de l'étranger, pour des candidats – arbitres ASF ou pour des arbitres débutants mini. Les prix pratiqués par le partenaire de la CA/ACVF font référence.

Pour bénéficier de l'une ou l'autre des indemnités, l'arbitre doit s'engager par écrit à rester fidèle au FC ..... pour 18 mois au moins. L'année comptée débute toujours au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la signature du formulaire.

Le forfait annuel est versé pour moitié avant Noël et pour solde au 30 juin de l'année suivante. Il est évident que l'indemnité n'est due que si l'arbitre officie selon les modalités fixées par l'ACVF. En cas de démission volontaire ou non, les indemnités seront versées au prorata du temps d'activité.

Le FC ..... s'acquitte de la cotisation Sifflet d'Or (Frs 80.-) qui lie annuellement, chaque arbitre à la Commission des arbitres ACVF. Ce montant (est déduit) - (n'est pas déduit) des prestations déjà offertes par le club à l'arbitre.

L'arbitre est libéré du paiement de cotisations liées au club.

L'arbitre est membre à part entière du club et participe donc aux activités de celui-ci.

### CONVENTION POUR L'ARBITRE :

Nom, prénom: ..... N° .....

Adresse : .....

Officiellement au club depuis le : .....

Valable du ..... au .....

Fait à ....., le .....

Pour le FC .....

L'arbitre :

.....

.....